

**FORUM URBAIN MONDIAL 7 A MEDELLIN EN AVRIL 2014
DECLARATION DE L'AITEC
POUR UNE DEMARCHE ALTERNATIVE**

Version du 15-02-2014

AITEC
Association Internationale de Techniciens, Experts et Chercheurs
contact.aitec@reseau-ipam.org

- 1.** Le Septième Forum Urbain Mondial (FUM) se tiendra à Medellin, en Colombie, du 5 au 11 avril 2014. Ce FUM sera une étape importante dans la préparation de la Conférence des Nations Unies Habitat 3 qui aura pour thème « le futur des villes ». Habitat 1, à Vancouver en juin 1976 avait marqué une étape fondatrice du débat international sur la ville et le logement et participé au lancement du développement soutenable. Habitat 2, à Istanbul, en juin 1996, avait prolongé la Conférence de Rio de 1992 sur environnement et développement.
- 2.** Les Forum urbains mondiaux rythment le débat international sur l'habitat et la ville. FUM 1 et 2, à Nairobi en 2002 et 2004, ont mis l'accent sur l'urbanisation et sur la pauvreté urbaine. FUM 3 à Vancouver en 2006, a mis en avant l'urbanisation soutenable et la planification urbaine pour des villes inclusives. FUM 4, à Nanjing en 2008, a affirmé que l'harmonie sociale est impossible si de larges populations sont privées des besoins fondamentaux alors que d'autres vivent dans l'opulence. FUM 5 à Rio en 2010, a proclamé le droit à la ville et définit les fondements de ce droit et les obstacles à surmonter pour le mettre en œuvre. FUM 6 à Naples en 2012 a relié les considérations d'équité avec celle de prospérité et mit en avant les politiques distributives en matière d'éducation et de santé. Le FUM 7 à Medellin en 2014 se donne pour objet d'intégrer l'équité dans l'agenda des Nations Unies, après RIO+20, dans les objectifs post 2015.
- 3.** L'AITEC (Association Internationale de Techniciens, Experts et Chercheurs) avait participé en 1996, aux rencontres et manifestations de la société civile qui ont accompagné Habitat 2 à Istanbul. Pour expliciter notre démarche, nous pouvons reprendre les conclusions, toujours d'actualité, de la déclaration préparée par l'AITEC pour l'AG des Nations Unies, Habitat 2 + 5, tenue en mars 2001. « Depuis Habitat II, à Istanbul, en 1996, la situation s'est aggravée pour les urbains pauvres. Force est de constater que, malgré toutes les déclarations enthousiastes et les engagements des gouvernements et des institutions internationales, la précarité s'est accrue dans les villes. Des mouvements de plus en plus résolus se dressent contre cette situation et font état de l'existence de solutions. Mais une volonté politique réelle de la plupart des Etats et de la communauté internationale va à l'encontre de la mise en œuvre de ces solutions ... »
- 4.** L'AITEC affirmait de même en 2001 « Le bilan de ces conférences internationales officielles justifie un certain pessimisme sur la capacité des Etats à construire un système international démocratique. Les Etats participants ne s'engagent que sur des déclarations minimales qu'ils appliquent rarement, quand ils n'y sont pas contraints par les mouvements sociaux. Néanmoins, ces conférences sont l'occasion d'échanges, de débats, de rencontres parallèles, entre les nouveaux acteurs de la scène internationale.

Elles renforcent les mouvements sociaux dans la réaffirmation de leurs revendications. Elles contribuent à la construction d'une opinion mondiale. Elles ont progressivement entériné la place croissante d'autres partenaires aux côtés des Etats, plus particulièrement les associations et les municipalités. ... Par ailleurs, ces conférences ont l'intérêt de réaffirmer la place des institutions des Nations Unies, fondées sur la déclaration universelle des Droits de l'Homme, par rapport à celles de Bretton Woods. »
www.globenet.org/aitec/chantiers/urbain/habitat2/

5. La déclaration de l'Aitec pour le FUM 7 à Medellin ouvre un chantier proposé aux mouvements sociaux urbains et aux mouvements de solidarité pour définir une position commune à l'occasion d'Habitat 3, en 2016. Elle vise à la fois la définition des alternatives à partir des mouvements sociaux et la production des connaissances. Cette déclaration part du « concept paper » du FUM 7. Urban equity in development. « Cities for life »- <http://www.urbangateway.org/content/publications/world-urban-forum-7-side-events-concept-paper>

6. Cette déclaration s'adresse aux animateurs des mouvements sociaux, aux responsables politiques nationaux, aux élus locaux, aux scientifiques et aux professionnels de l'habitat et de l'urbanisme. Elle est un appel à lancer, partout où c'est possible, des pratiques et des politiques urbaines alternatives. Cette déclaration comporte trois parties : l'analyse de la situation urbaine mondiale ; une approche critique des orientations du concept paper de FUM 7 ; une démarche alternative à partir des mouvements sociaux

La situation urbaine

7. La situation est caractérisée par ce que l'on est convenu d'appeler la crise. Elle prend l'aspect d'une crise financière, celle de la financiarisation qui caractérise la phase actuelle de la mondialisation capitaliste. En fait cette crise combine plusieurs dimensions : sociales et économiques, celle des inégalités sociales et de la corruption ; géopolitiques et militaires avec la fin de l'hégémonie géopolitique occidentale et la montée de nouvelles puissances ; idéologiques et culturelles avec l'interpellation de la démocratie et les poussées xénophobes et racistes ; écologiques et civilisationnelles avec la mise en danger de l'écosystème planétaire.

8. La question du logement, de la ville et de l'espace est présente dans chacune de ces dimensions. La crise financière éclate avec les subprimes et l'explosion de la bulle immobilière. Elle n'est pas terminée. Des quartiers entiers des villes américaines sont bombardés par l'endettement. En Espagne, les suicides accompagnent les expulsions. La gestion des villes est confrontée à la ségrégation spatiale et sociale. L'idéologie sécuritaire marque la gouvernance urbaine et se traduit dans la montée des discriminations, de la xénophobie et du racisme.

9. L'analyse de la situation urbaine mondiale du concept paper met l'accent sur les inégalités vécues par la population urbaine mondiale. De ce point de vue le rapport ne manque pas d'intérêt. C'est un réquisitoire accablant sur les villes inégales et la situation des pauvres dans les villes. Il insiste sur les nouvelles formes de pauvreté et l'approfondissement des inégalités. Contrairement aux évidences passées, on admet aujourd'hui que les inégalités sont un danger pour la croissance durable et que les bénéfices de la croissance ne profitent pas automatiquement aux pauvres. Les inégalités affaiblissent la demande. Les habitants savent que les inégalités affectent les conditions

de vie et la sécurité. Cette analyse ne manque pas de pertinence ; mais, trop globalisante, elle présente cette évolution comme une fatalité sans s'interroger sur ses causes.

10. Il n'est pas faux de considérer la question des inégalités comme première.

L'accroissement des inégalités est la conséquence logique des modes de production de la ville sous l'emprise de la financiarisation et de la marchandisation. Plusieurs questions restent ouvertes et interpellent l'aménagement urbain, car elles trouvent des réponses radicalement différentes suivant qu'on aménage dans une perspective d'accumulation financière ou dans une perspective de solidarité avec tous les habitants. Citons la question foncière ; la question de l'emploi ; la question du logement ; la question de l'accès aux services ; la question des transports et de la circulation ; la question de l'environnement ; la question de la sécurité urbaine ; la question de la démocratie et de la citoyenneté. Les inégalités pèsent sur toutes les questions qui caractérisent la situation urbaine dans sa globalité et dans ses spécificités et tendent à rendre la ville invivable, y compris par ceux qui en profitent. Elles ne sauraient en aucun cas être supportées faute de mieux si l'on veut répondre à une vision économique, culturelle et démocratique de la ville et de sa transformation.

11. L'aménagement des villes s'intéresse toujours à une population intégrée, stable et non-précaire. L'aménagement urbain, en règle générale, est devenu l'art de dissimuler les pauvres et d'ignorer les précaires qui occupent pourtant une bonne part des emplois qui permettent aux villes de fonctionner sans pour autant trouver à s'y loger. Ils en occupent les interstices ou doivent aller toujours plus loin dans les périphéries. La transformation des centres villes et des quartiers historiques est caractérisée par la « gentrification » et l'aménagement touristique au profit de la classe moyenne supérieure et des entreprises tertiaires.

12. Les populations des villes sont fragilisées. La question du logement pratiquement partout non résolue pour les couches populaires accroît cette fragilité. Elle est particulièrement forte pour les femmes et les jeunes. Dans plusieurs villes, la précarisation de quartiers entiers accompagne l'augmentation de la monoparentalité féminine et pèse encore plus sur l'inégalité entre homme et femme. Les populations jeunes, qualifiées, ouvertes sur le monde et sans travail, à l'image des chômeurs diplômés qui veulent que les choses changent vite, vivent dans des conditions urbaines difficiles : pas de travail, pas de logement, pas de possibilités concrètes de fonder un foyer. L'insécurité croissante de l'emploi se traduit par une insécurisation complète sur le logement ; presque toutes les couches populaires sont dans l'angoisse d'être chassées de leur logement.

13. Le territoire urbain s'étend inconsidérément. La tache urbaine augmente partout ; elle double en 20 ans dans les villes du Sud. La question foncière toujours déterminante est encore plus impossible. Le foncier privé est devenu la règle et la référence. La spéculation foncière fixe les prix du sol ; une large majorité de la population des villes est dépourvue de droits fonciers reconnus et l'occupation des sols par un habitat dénommé non-règlementaire continue de proliférer. Les municipalités urbaines se voient confier l'urbanisme alors qu'elles n'ont pas les moyens financiers et fonciers de l'assumer. L'environnement présent dans tous les discours reste surtout déclaratif. Il sert surtout à promouvoir l'image de la ville propre des classes moyennes supérieures et a rarement transformé la manière de penser un nouvel urbanisme. Des pôles d'emplois péri-urbains se dégagent. La mobilité reste déterminante dans l'organisation des villes. Les déplacements multidirectionnels rendent la circulation impossible à organiser.

14. Pour comprendre la situation, il faut prendre en compte la réponse des mouvements à cette crise. Ce qui émerge depuis 2011 à partir des places occupées, c'est une nouvelle génération qui s'impose dans l'espace public. Il s'agit d'une génération culturelle qui s'inscrit dans une situation et qui la transforme. Elle met en évidence les transformations sociales profondes liées à la scolarisation des sociétés qui se traduit d'un côté par l'exode des cerveaux, de l'autre par les chômeurs diplômés. Les migrations relient cette génération au monde et à ses contradictions en termes de consommations, de cultures, de valeurs. Les résultats sont certes contradictoires mais réduisent l'isolement et l'enfermement. Les chômeurs diplômés construisent une nouvelle alliance entre les enfants des couches populaires et ceux des couches moyennes. Cette nouvelle génération construit par ses exigences et son inventivité, une nouvelle culture politique. Elle expérimente de nouvelles formes d'organisation à travers la maîtrise des réseaux numériques et sociaux, l'affirmation de l'auto-organisation.

15. Le logement est au centre de la crise. La production des logements sociaux est remise en cause par les privatisations et la mise à la casse de l'Etat-social. Le logement est au centre des difficultés des couches populaires dans tous les pays. Au Maghreb et au Machrek, il participe d'une véritable souffrance populaire. En Espagne, après la levée du campement de Puerta del Sol, le mouvement anti-expulsions se développe très vite. La « Plateforme des personnes affectées par l'hypothèque » met en cause les banques « qui ont endetté les gens à vie ». Elle avance « Ce n'est pas une crise, c'est une escroquerie » et aussi « Sans maison, sans boulot, sans retraite, sans peur »

16. La dimension urbaine ne se limite pas au logement. Les insurrections mettent en cause l'urbanisme néolibéral et redonnent un sens à la ville. Les mouvements sociaux ont mis en échec l'injonction permanente à circuler et la mobilité forcée qui caractérise la ville néolibérale. Par rapport à cette évolution, certains réseaux avancent des propositions qui cherchent à organiser des villes facilitant la rencontre et la solidarité ; à rechercher plus de liens plutôt que plus de biens ; à ralentir la ville ; à augmenter la résilience par les relocalisations. En occupant les places, les mouvements réinvestissent le centre des villes. Ils cherchent à se réapproprier les places et à s'installer dans l'espace public. Le mouvement à Istanbul part de la décision de remplacer un espace public, le parc Gezi, par un centre commercial privé.

Retour sur les orientations

17. Par rapport à l'accent mis sur les inégalités et les villes inégales, l'orientation du rapport est claire. Pour lutter contre les inégalités, il s'agit de mettre en avant l'équité. Le titre même du concept paper l'atteste : « Urban equity in development ; cities for life ». L'approche par l'équité n'est pas nouvelle ; il s'agirait dans le FUM 7 de la rendre prioritaire. Le concept paper propose de relire les six FUM précédents pour y retrouver la référence à l'équité qui en serait le fil conducteur. Dans les FUM 1 et 2, l'équité devait répondre à la pauvreté qui caractérise l'urbanisation. Dans le FUM 3, l'équité serait le fondement des villes inclusives et le fondement de l'urbanisation soutenable. Dans le FUM 4 l'équité serait la réponse à l'exclusion d'une large part de la population. Dans le FUM 5, l'équité se retrouverait dans le droit à la ville. Dans le FUM 6, l'équité prendrait la forme des politiques redistributives. Dans le FUM 7, l'équité caractériserait les OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement) dans le post 2015 et dans la conception de Rio+20

18. Le concept paper appelle à reconnaître l'importance de l'équité urbaine et rappelle que ce concept peut avoir plusieurs facettes et significations. Bien des propositions sont forts intéressantes. Pour mettre l'équité au centre du développement, il faut admettre que personne ne peut être pénalisé et rejeter les discriminations. L'espace urbain ne doit pas reproduire, créer ou renforcer les inégalités. Les biens publics et les services de base doivent être accessibles à tous en fonction des besoins. L'équité urbaine renvoie à la justice et associe la justice aux droits humains. Elle met en avant la redistribution et la protection sociale. Elle rappelle le rôle de la loi et des mécanismes d'inclusion qui peuvent aller jusqu'à la discrimination positive.

Le concept paper souligne que le développement équitable ne vient pas de lui-même. Un large ensemble de traités et de conventions ratifiées se réfèrent à l'égalité et aux droits fondamentaux. L'égalité peut sous tendre un autre agenda du développement autour de la participation, la transparence, l'accountability, la non-discrimination, l'empowerment, l'inclusion sociale. Il cite par exemple l'accès universel à l'eau, à l'énergie et aux biens publics essentiels, le revenu garanti, le respect des communs et le droit à la ville.

19. La préférence pour l'équité et la défiance par rapport à l'égalité caractérise le concept paper et l'état des lieux qui en découle. Elle se définit comme une approche néo-humaniste au fondement d'un nouveau pacte social de la citoyenneté. Elle conduit à privilégier le développement individuel et à en faire le principal moteur des évolutions collectives. Elle débouche sur une sous-estimation des mécanismes politiques et économiques qui produisent des inégalités et surtout des accroissements d'inégalités. Aucun vrai constat n'est fait pour caractériser les inégalités sociales et territoriales actuelles. Les aspects inégalitaires des modes de production actuels et leurs conséquences sur l'organisation de l'espace urbain et sur l'aménagement des territoires ne sont pas vraiment abordés. De manière générale, il n'y a aucune analyse des organisations spatiales générées par la logique dominante et par la mise en concurrence des territoires : la marchandisation de la ville et la prédominance du secteur privé marchand capitaliste, les métropoles et les mégalopoles, la déstructuration de l'espace rural, la consommation anarchique de certaines richesses naturelles, etc. Malgré les références à la « ville durable », la question environnementale est traitée à la marge, réduite à l'« économie verte » et l'équité environnementale. Les liens structurels forts qui peuvent exister entre la question sociale et la question environnementale sont ignorés. Il n'y a pas de référence au mouvement des pouvoirs locaux pour le droit à la ville. La question des droits humains dans la cité, pourtant déjà abordée lors des sommets antérieurs n'est pas reprise et prolongée.

20. Le rapport entre égalité et équité est discuté dès le début. Le concept paper prend clairement position pour l'équité par rapport à l'égalité. C'est un peu étonnant car dans les développements qui suivent, les considérations portent autant sur l'équité que sur l'égalité. Particulièrement quand il est fait mention des textes internationaux qui se réfèrent aux droits fondamentaux. Il ne s'agit pas d'une différenciation entre égalitarisme et égalité, mais d'une remise en cause de l'égalité à partir d'une distinction entre égalité et équité d'autant plus difficile à apprécier que le sens de cette distinction diffère suivant les langues. Au-delà des querelles de définition, on cherche les raisons de ce positionnement idéologique. On en voit deux qui posent véritablement question : l'une concerne la lutte contre les inégalités ; l'autre la traduction des concepts dans les politiques urbaines.

21. La première raison renvoie à la prétention de lutter contre les inégalités sans mettre en avant l'égalité. On peut y trouver une explication dans les débats qui ont accompagné les OMD et le post 2015. Il y aurait un consensus sur la nécessité de lutter contre la

pauvreté. Et de ce point de vue, les Nations Unies mettent en avant la baisse du taux de pauvreté dans le monde, tout en admettant que de passer de moins de un dollar par jour à moins de 1,25 dollar, ne change pas vraiment le problème. Pour diminuer la pauvreté, il est proposé de faire confiance à la croissance, sans vraiment s'interroger sur la nature de cette croissance. Et sans s'interroger sur les limites à la croissance que génèrent les limites écologiques. Mais, plus grave encore, la diminution du taux de pauvreté ne se traduit pas par une réduction des inégalités ; au contraire, elles explosent. Si on veut diminuer les inégalités, on pourrait envisager de resserrer par des mesures appropriées, fiscales et règlementaires, l'éventail des revenus. C'est là que se situe le problème. Il n'y a pas de consensus sur la nécessité de limiter les hauts revenus et plus encore les redistributions aux actionnaires. Ni sur les distorsions de consommation, notamment foncières, dans les villes. La référence à l'égalité et à l'action publique pour s'en rapprocher est considérée comme dangereuse. Dans le droit fil du consensus de Washington, le concept paper est centré sur l'équité après un constat sur les inégalités croissantes. L'équité, "conception d'une justice naturelle universelle qui n'est pas inspirée par les règles du droit", ressort du domaine des régulations, alors que l'égalité, ressort du droit, obtenu le plus souvent grâce à des luttes sociales. La mise en avant de l'égalité reste antinomique de la montée en puissance du néolibéralisme toujours dominant. Choisir de poursuivre l'équité c'est choisir de rendre à chacun en fonction de son apport, qui par définition est d'autant plus élevé qu'on est plus riche. Choisir de poursuivre l'équité c'est choisir de poursuivre l'accumulation des richesses et des bénéfices pour les mêmes, en s'assurant seulement que les pauvres ne sont pas trop lésés, qu'ils ne deviennent pas encore plus pauvres : ils ne le deviennent pas en valeur absolue, mais ils le deviennent en valeur relative.

22. La principale appréciation positive que l'on peut faire du concept paper est de partir d'un constat indéniable et de reconnaître la place centrale des inégalités et de leurs conséquences. La principale critique que l'on peut lui faire est de ne pas s'interroger sur les raisons de cette situation et de ces inégalités. En ne cherchant pas à aller à la racine des choses, en ne s'intéressant pas aux causes, cette approche s'interdit de trouver les réponses à la hauteur de cette situation.

23. Pour justifier son approche, le concept paper fait appel aux institutions considérées comme respectables. Il cite les références du FMI et de la Banque Mondiale qui reconnaissent l'ampleur des inégalités et leurs conséquences néfastes. Mais il oublie de rappeler les déclarations antérieures de ces institutions et la responsabilité des politiques d'ajustement structurel et du consensus de Washington dans cette situation. Cet oubli a des conséquences graves car il empêche de mettre en évidence la rupture nécessaire avec ces politiques qui sont toujours en vigueur. Le rapport cite pour appuyer sa démonstration deux prix Nobel reconnus, Joseph Stiglitz et Paul Krugman. Mais il oublie leurs analyses sur les raisons de cette situation. Rappelons-lui cette déclaration de Joseph Stiglitz : « inequality is a choice ». Les inégalités ne sont pas seulement une conséquence, elles sont un choix, elles sont une politique.

24. Les politiques urbaines et la planification urbaine sont des préoccupations présentes dans le rapport. Les annexes donnent une liste très complète dans lesquelles on retrouve plusieurs approches. L'approche qui se réfère à l'égalité qui a été précisée plus haut se retrouve même si c'est en termes assez généraux dans le diagramme 1 et dans le tableau 2. La colonne correspondant à cet objectif contient des items sur lesquels on pourrait s'appuyer pour bâtir des plans d'actions pertinents même si le rapport entre les actions publiques et la construction d'un nouveau pacte social urbain n'est pas abordé. Ce qui est par contre étonnant, c'est qu'il n'y a pas de considération sur la nature des

politiques publiques actuelles. Le rapport reste en effet très discret sur les orientations des politiques économiques et sociales générales qui déterminent les politiques urbaines. Il y a bien un modèle présenté comme idéal, celui des Cities for all. Mais il faut avouer que la mise en œuvre de ce modèle dans des politiques urbaines apparaît très floue.

25. Aucune analyse des différentes politiques urbaines possibles n'est proposée. Seraient-elles toutes équivalentes ? Le rapport se réfère à Rio+20 qui aurait défini une approche d'une société socialement et écologiquement équitable qui orienterait la démarche des Nations Unies pour l'agenda du développement dit post-2015. Les mouvements sociaux et citoyens qui étaient présents à Rio+20 ne partagent pas la vision de l'économie verte qui a été retenue dans la Conférence officielle. Ils ont précisé leurs positions dans les débats du Sommet des peuples qui a été organisé par les mouvements sociaux en contre point de la Conférence des Chefs d'Etat Rio+20, en juin 2012. Ils partent de l'hypothèse que l'épuisement du néolibéralisme ouvre de nouvelles perspectives et des changements profonds de la mondialisation dominante. Trois horizons, trois conceptions, se sont dégagées : le renforcement sous d'autres formes de la financiarisation et son extension à la Nature ; un réaménagement du capitalisme fondé sur une régulation publique et une modernisation sociale ; une rupture ouvrant sur une transition écologique, sociale et démocratique. Ces horizons définissent des modèles et des politiques urbaines. Il ne s'agit pas de savoir lequel va l'emporter par rapport aux autres. Les trois sont et seront présents ; il faut savoir lequel sera dominant. Les situations concrètes seront caractérisées par des articulations spécifiques entre ces trois logiques.

26. La première vision correspond à une conception de l'économie verte financiarisée. Dans cette vision, la sortie de la crise passe par l'élargissement du marché mondial, par le « marché illimité » nécessaire à la croissance. Elle propose d'élargir le marché mondial, qualifié de marché vert, par la financiarisation de la Nature, la marchandisation du vivant et la généralisation des privatisations. La Nature produit des services (elle capte le carbone, elle purifie l'eau, etc.). Dans la vision dominante, ces services seraient dégradés parce qu'ils sont gratuits. Pour les améliorer, il faut leur donner un prix, un prix défini par le marché. Il faut les marchandiser, les privatiser, les financiariser. Le passage de la Nature considérée comme un bien commun à une propriété privée permettrait alors une « bonne gestion » de la Nature. Elle devrait être laissée aux grandes entreprises multinationales, financiarisées, qui sauraient la gérer et pallier à ses insuffisances. La référence aux droits fondamentaux est remise en cause parce qu'elle affaiblit la prééminence des marchés. Dans cette logique, il s'agit de subordonner le droit international et la Nature au droit des affaires.

27. Les modèles urbains correspondants seront dans le prolongement du modèle de l'ajustement structurel et de la ville libérale-mondiale accentuées par les réponses violentes aux résistances populaires. Dans cette perspective le logement et l'habitat restent marqués par les caractéristiques de la situation actuelle. Le surendettement des ménages accentue la précarisation. La privatisation du logement social et de l'espace public reste la règle. L'urbanisme sécuritaire est accentué. Le foncier reste une valeur refuge. Les profits gigantesques concentrés dans les marchés de capitaux nourriront les blanchiments et la narco-architecture.

28. La deuxième conception est celle du Green New Deal, défendue par d'éminents économistes de l'establishment comme Joseph Stiglitz, Paul Krugman et Amartya Sen souvent qualifiés de néo-keynésiens. Il s'agit d'un réaménagement en profondeur du capitalisme qui inclut une régulation publique et une redistribution des revenus. Elle est

encore peu audible aujourd'hui car elle implique un affrontement avec la logique dominante, celle du marché mondial des capitaux, qui refuse les références keynésiennes et qui n'est pas prêt à accepter qu'une quelconque inflation vienne diminuer la revalorisation des profits. Le concept paper paraît tenté par cette approche mais n'ose pas trop s'en approcher, de peur sans doute d'apparaître en rupture avec le néolibéralisme dominant. La situation nous rappelle que le New Deal adopté en 1933 n'a été appliqué avec succès qu'en 1945, après la deuxième guerre mondiale.

29. Les modèles urbains correspondant à cette issue de la crise renouent avec certaines des politiques de la période fordiste et keynésienne. Dans cette perspective, le logement et l'habitat pourraient retrouver certaines des caractéristiques. Le logement, avec la santé et l'éducation, est un prolongement de la protection sociale assurée par l'Etat social. La redistribution des revenus passe par des « bourses familiales » et des aides au logement conséquentes. La stabilisation des revenus et de l'emploi complètent les salaires par des partages du travail. L'espace public est préservé et renforcé par des systèmes de transport. La prévention retrouve sa place dans le traitement des insécurités sociales, écologiques et civiques. Ces politiques urbaines pourraient aller plus loin dans la mesure où les tenants de la modernisation sociale devraient s'appuyer sur les couches populaires et seraient plus à l'écoute des mouvements sociaux urbains. Elles trouveraient leurs limites dans la contradiction entre le productivisme du capitalisme vert et les contraintes de l'écosystème planétaire.

30. La troisième conception est celle des mouvements sociaux et citoyens qui a été explicitée dans le processus des Forums sociaux mondiaux. Les mouvements sociaux ne sont pas indifférents aux améliorations en termes d'emploi et de pouvoir d'achat que pourrait apporter le Green New Deal. Mais ils constatent l'impossibilité de les concrétiser dans les rapports de forces actuels. Ils considèrent que la croissance productiviste correspondant à un capitalisme, même régulé, n'échappe pas aux limites de l'écosystème planétaire et n'est pas viable.

Ils préconisent une rupture, celle de la transition sociale, écologique et démocratique. Ils mettent en avant de nouvelles conceptions, de nouvelles manières de produire et de consommer. Citons : les biens communs et les nouvelles formes de propriété, le contrôle de la finance, le « bien-vivre » et la prospérité sans croissance, la réinvention de la démocratie, les responsabilités communes et différenciées, les services publics fondés sur les droits et la gratuité. Il s'agit de fonder l'organisation des sociétés et du monde sur l'accès aux droits pour tous.

31. Le logement et l'habitat seraient au centre des politiques de relocalisation, de planification territoriale à partir de l'échelle locale. La remise en cause de l'urbanisme de la circulation et de l'accélération appuieraient les propositions de « villes lentes » et de « villes en transition ». Les collectivités locales expérimenteraient les nouvelles formes de la démocratie locale dans l'articulation entre la population, le territoire, les activités, l'environnement. Cette rupture est engagée dès aujourd'hui à travers les résistances et les pratiques concrètes d'émancipation qui, du niveau local au niveau global, préfigurent les alternatives. Les modèles urbains de cette issue à la crise sont à inventer. Ils sont préfigurés par les recherches d'alternatives au niveau des mouvements et de certaines autorités locales.

Une démarche alternative

32. Pour définir et porter une démarche alternative, la proposition est de partir des mouvements sociaux et citoyens, de tous les mouvements sociaux qui interviennent dans la ville à partir de l'orientation de l'accès pour tous aux droits fondamentaux et de l'égalité des droits, et plus généralement de toutes les manifestations de résistance aux processus actuels et de construction de contre-propositions. Parmi eux, les mouvements sociaux urbains qui sont plus directement concernés par l'usage de la ville, son aménagement et sa production.

Les mouvements sociaux urbains s'imposent comme de nouveaux acteurs de la transformation urbaine. Pour résister et améliorer leur situation, les habitants s'organisent pour lutter (syndicats, associations de locataires...), pour expérimenter et agir (associations de solidarité, d'insertion, de développement), pour accéder au pouvoir (partis, associations citoyennes). Cette situation n'est pas nouvelle et n'est pas propre aux mouvements urbains. Les mouvements sociaux urbains sont de plus en plus importants et sont en mutation. Ils combinent les revendications des droits dans les villes et des droits à la ville. Les mouvements de luttes sont porteurs de pratiques nouvelles.

33. Les mouvements sociaux manifestent les transformations fondamentales des sociétés urbaines. S'ils sont des acteurs apparemment marginalisés de cette production, la société dans son ensemble en est un acteur majeur, toujours ignoré. A la différence des mouvements sociaux qui cherchent à l'exprimer, la société dans son ensemble a la même importance que l'Etat ou les acteurs économiques qui se partagent les décisions pour essayer de la modeler, et auxquels elle oppose le plus souvent son inertie et quelquefois sa rage. Le concept paper reconnaît le rôle des gouvernements et des citoyens pour construire un monde plus équitable, socialement inclusif, plus sûr et inscrit dans une perspective de long terme. Il signale l'importance des sociétés civiles dans la recherche d'une ville équitable. L'espace des acteurs de la transformation urbaine se réorganise. Entre l'État, contesté mais toujours présent, et les habitants, considérés suivant le cas comme des sujets, des clients, des consommateurs, des usagers ou des citoyens, d'autres intervenants cherchent leur place. Les municipalités gagnent en autonomie ; elles relient le local et le territoire ; elles affirment leur représentativité en tant qu'institutions locales et de proximité. Les associations s'affichent comme la forme organisée de la société civile ; elles rappellent les intérêts des habitants et l'exigence de leur participation dans tout processus démocratique. Les entreprises s'imposent à l'espace public ; elles rappellent l'importance de la production et s'approprient le monopole de la « bonne gouvernance » ; elles portent la rationalité de la gestion des réseaux et des services ; elles correspondent à plusieurs logiques comme le montrent les nouvelles formes d'acteurs de l'économie sociale et solidaire. La démarche alternative est de partir des propositions des habitants explicitées par les mouvements sociaux et de construire une alliance stratégique entre les mouvements d'habitants et les collectivités locales qui puissent peser sur les politiques urbaines de l'Etat et orienter l'action des pouvoirs économiques.

34. Les mouvements avaient soutenu les deux principaux objectifs énoncés par les Nations Unies pour Habitat II : un logement convenable pour tous, des établissements humains viables. Ces principes ont permis aux mouvements de construire leur analyse spécifique des situations et des contextes, de définir leurs positions par rapport aux politiques nationales et aux institutions internationales, de fonder leurs propositions et leurs méthodes d'intervention. Cinq principes ont été définis, par les mouvements, au cours des rencontres de la communauté internationale. Ce sont les principes de liberté, d'égalité, de citoyenneté, de solidarité et de durabilité. Parmi les idées en gestation à Habitat II, citons : le développement durable, le droit au logement, la pluralité dans les approches foncières, le financement de l'urbanisation, les modalités de la gestion

urbaine, l'importance des associations, la reconnaissance des municipalités comme acteurs stratégiques. De nouvelles possibilités existent pour la définition des politiques urbaines. Elles dépendent en grande partie de l'importance des mouvements sociaux urbains.

35. Après Habitat 2, les résultats ne sont pas très visibles et peuvent conduire à des désillusions. Les mesures préconisées par Habitat 2 se sont-elles traduites par des décisions et des productions significatives en matière de logement et de ville ? Sans grand risque de se tromper on peut dire que, à l'exception de rares pays, ce n'est pas le cas. En cinq ans, la situation ne s'est pas améliorée pour les couches les plus pauvres. Les tendances d'accroissement de la pauvreté et des inégalités se sont poursuivies. Les raisons ne sont pas difficiles à imaginer. Il est clair, tout d'abord, que la volonté politique de s'attaquer réellement à ces problèmes est absente ; le logement et la ville ne sont pas des priorités pour les dirigeants ! De ce fait, pour beaucoup d'Etats, les décisions étaient de façade, il n'était pas question de les appliquer. De plus, le plan d'action adopté est contradictoire, tout en proposant comme priorité de lutter contre la pauvreté, il réaffirme le bien-fondé de la libéralisation qui est une des causes principales de l'accentuation des inégalités et de la croissance de la pauvreté.

36. Il s'agirait de partir des luttes et des mouvements ainsi que des pratiques alternatives pour retenir quelques grandes propositions qui devraient fonder de nouvelles politiques, techniques et pratiques urbaines

On peut donner quelques exemples de ces pratiques. Les habitants de certains quartiers parviennent, à la suite de luttes et de négociations, à imposer leur sécurité foncière et à éviter d'être déplacés. La sécurité foncière ouvre toujours une phase d'amélioration urbaine interne au quartier, donnant un rôle important aux associations et à des prises en charge de l'aménagement du logement et du quartier par des formes d'autoproduction des habitants.

On voit aussi apparaître, dans des quartiers, des nouvelles formes de démocratie locale qui se prolonge parfois par l'accession de ceux qui ont mené la lutte à des responsabilités municipales. Les mouvements sociaux urbains sont porteurs de nouveaux projets de transformation sociale. Ils se renouvellent à partir de leur participation au mouvement altermondialiste caractérisé par la convergence des mouvements sociaux et citoyens autour d'une orientation commune, celle de l'accès pour tous aux droits fondamentaux, à la paix et à la démocratie.

37. Parmi les propositions portées par les mouvements sociaux urbains nous retiendrons dix pistes, toutes nourries de pratiques alternatives et permettant d'articuler les politiques urbaines aux droits fondamentaux :

- Recherche d'alternatives aux exclusions ; pas d'expulsions sans relogements ; priorité à la possibilité de rester sur place ; droit au logement opposable ; accès des « sans domicile fixe » à un logement décent ; annulation des dettes indues sur les logements
- Production de logements populaires et de logements sociaux en fonction des besoins sur chaque territoire ; loyers compatibles avec les revenus ; protection et renforcement des parcs de logements populaires ; coopératives de logements et d'emploi
- Sécurité foncière pour les habitants ; « Community land trusts » ; municipalisation des sols
- Respect des écosystèmes ; urbanisme respectueux de l'environnement et des équilibres écologiques

- Pas de privatisation de l'espace public ; remise en cause de l'urbanisme des grands événements ; remise en cause des grands projets inutiles imposés
- Accès pour tous aux services urbains de base ; gratuité des transports urbains et de l'eau vitale ; accès pour tous à la santé, à l'éducation, à la culture
- Revenu minimum ; protection sociale ; assurances sociales
- Développement local : soutien aux activités économiques ; programme de relocalisation d'activités ; programmes d'emploi ; monnaies complémentaires locales
- Démocratie locale ; participation des habitants et contrôle par les habitants ; budgets participatifs ; « empowerment » des habitants ; lutte contre les discriminations et les ségrégations spatiales
- Articulation des territoires urbains et ruraux ; agriculture urbaine et péri-urbaine ; droit à la souveraineté alimentaire

38. Cette déclaration souhaite attirer l'attention sur les conséquences politiques des campagnes en faveur de l'égalité des droits. Il est rare qu'elles puissent s'analyser comme de simples extensions de l'effectivité des droits des plus défavorisés, sans effets notables sur le reste du corps social. Prenons l'exemple des campagnes de régularisation foncière des occupants « sans droits ni titre » qui se sont établis à l'origine dans les espaces délaissés de leur ville. Le temps passant, ces quartiers se trouvent inclus dans l'urbanisation et peuvent occuper des endroits enviables. Leur régularisation foncière a pour effet, entre autres effets, de retirer ces quartiers des espaces réputés facilement mobilisables par la classe moyenne supérieure pour son propre habitat. Une campagne de régularisation de squatters présentée comme technique et évidente va obliger dans les faits à rechercher un large consensus électoral-municipal, au motif qu'une augmentation de l'effectivité des droits fonciers des uns a pour effet une diminution des facilités et des privilèges fonciers des autres. La ville doit s'analyser dans bien des circonstances comme un espace à partager. Ce partage, qui peut être qualifié de « politique » ne se réduit pas au partage qu'opère le droit.

39. La question de l'efficacité de l'urbanisme local dépend beaucoup de la capacité des techniciens et des militants à faire reconnaître l'autonomie de la sphère locale d'aménagement, ce qui revient à dire que l'agencement des choses et des hommes dans l'espace ne résulte pas directement et uniquement de l'ordre mondial. L'autonomie est limitée mais elle existe si elle est organisée autour de l'activation d'une activité économique et d'une société propres au lieu et structurées comme telles. L'agencement, même le simple agencement, peut beaucoup pour organiser la vie quotidienne. Cette autonomie topique s'organise. C'est à cette condition que le droit à la ville peut se penser comme droit collectif à œuvrer à cette autonomie, et à construire certaines parties de la ville à la convenance du collectif.

40. Cette déclaration poursuit quatre objectifs :

- Appeler les animateurs des mouvements sociaux, les scientifiques, les professionnels, les élus locaux et tous les citoyens à développer des pratiques alternatives qui montrent que d'autres voies sont possibles pour mettre en œuvre des politiques urbaines respectant les droits fondamentaux, le droit au logement, le droit à la ville
- Appeler les animateurs des mouvements sociaux, des scientifiques, des professionnels, des élus locaux et tous les citoyens à élaborer à partir des luttes urbaines, des pratiques alternatives et de l'analyse critique des politiques publiques, un nouvel urbanisme et de nouvelles politiques urbaines

- Proposer aux réseaux internationaux de mouvements sociaux urbains et notamment à ceux qui se retrouvent dans l'Assemblée Mondiale des Habitants, de se mobiliser pour préparer Habitat III, en 2016, à partir de leurs propositions.
- Exiger que les institutions internationales soient tenues de respecter les accords internationaux et tout particulièrement les protocoles pour les droits qui sont un des fondements du droit international. Demander qu'une instance de recours internationale puisse juger de l'action de ces institutions et de leurs membres et que les mouvements citoyens puissent y avoir accès s'ils estiment que le droit international n'est pas respecté.